

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01529

Numéro SIREN : 337 643 795

Nom ou dénomination : CYBERGUN

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 25602

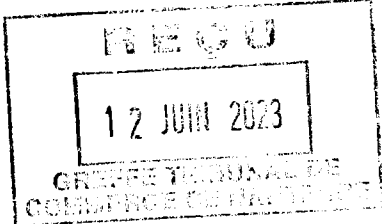


GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés  
Ordonnance n° 2023007431**

**Dépôt n° : 2023/25602**

**Le: 23 juin 2023**



2023 07431

À Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Nanterre

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE  
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

M. Hugo Brugière, agissant en sa qualité de président de la société HBR Investment Group, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 812 878 692,

agissant elle-même en sa qualité de président de la société Cybergun Développement, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 948 838 651,

agissant elle-même en sa qualité de gérant de la société Cybergun, société en commandite par actions au capital de 5.314.857,80 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 337 643 795 (la « Société » ou la « Requérante »),

**a l'honneur de vous exposer :**

- que, conformément à l'article 24 de ses statuts, la Société a clôturé son dernier exercice le 31 décembre 2022 ;
- que, conformément à l'article L225-100 du code de commerce, l'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 devrait se réunir au plus tard le 30 juin 2023 ;
- qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a réalisé plusieurs opérations complexes et structurantes, et notamment :
  - o l'adossement à la société Verney-Carron dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte au profit de cette dernière par le Tribunal de commerce de Saint-Etienne ;
  - o la cession (partielle), puis à la fusion, de ses filiales situées aux Etats-Unis ;
  - o l'émission d'obligations remboursables en actions avec bons de souscription d'actions attachés (ORABSA) ;
- que ces différentes opérations ont donné lieu à des questions comptables complexes et, par suite, à des échanges approfondis avec les commissaires aux comptes de la Société, empêchant ainsi la Société d'établir et d'arrêter des comptes sociaux et consolidés dans les délais légaux et réglementaires

**Qu'en conséquence :**

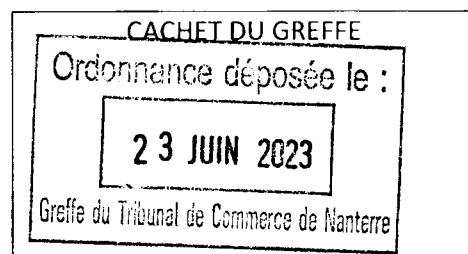
La Requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 octobre 2023 le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Suresnes le 8 juin 2023 en deux (2) exemplaires.

**Cybergun**, représentée par Hugo Brugière

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2023007431  
Affaire : SA CYBERGUN

ORDONNANCE

Nous, *Sylvain Dupesac*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce (SA),

Prorogons jusqu'au **31 octobre 2023** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2022** de la société requérante **SA CYBERGUN 40 BOULEVARD HENRI SELLIER 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 337 643 795)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *21/06/2023*

Le greffier,

Anne-Marie CARLUEC  
Greffier au tribunal de  
Commerce de Nanterre



Le juge délégué,

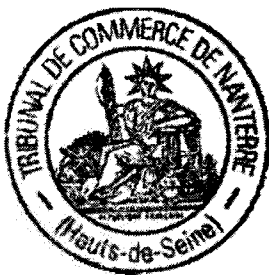
A large, stylized handwritten signature in black ink.

# EXPÉDITION

---

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente  
décision

Le Greffier



N° de rôle	2023O07431
Nom du dossier	SA CYBERGUN
Délivrée le	23/06/2023

Troisième et dernière page.